

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Administration des collectivités territoriales

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

# Évaluation réalisée en 2016-2017

## sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences juridiques, économiques et de gestion (SJEG)

Établissement déposant : Université de Poitiers

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La licence professionnelle *Administration des collectivités territoriales* est gérée par la faculté de Droit de Poitiers et fonctionne depuis le 1er septembre 2008. Les enseignements sont dispensés à Angoulême.

Il s'agit d'offrir une formation initiale et continue axée sur une connaissance théorique et pratique du droit applicable aux collectivités territoriales afin de préparer les étudiants aux concours de recrutement de la fonction publique territoriale et à l'exercice des fonctions de juriste au sein de l'administration locale.

L'accès à la formation se fait sur dossier pour les candidats ayant au moins un niveau bac + 2.

Les titulaires de la licence professionnelle pourront accéder à des emplois d'assistant de gestion, d'assistant de direction, de contrôleur administratif des services au public, de secrétaire de direction de service administratif ou encore de chargé de missions auprès des collectivités territoriales pour la mise en œuvre des politiques locales.

## Analyse

### Objectifs

La formation répond à des besoins avérés des collectivités territoriales qui doivent pouvoir s'adapter aux évolutions des règles de droit, ce qui est un point positif.

Son objectif premier est d'offrir une formation, initiale et continue, axée sur une connaissance théorique et pratique du droit applicable aux collectivités territoriales afin de répondre aux besoins des collectivités territoriales et de leurs groupements qui souhaitent recruter des collaborateurs qualifiés et opérationnels.

Son second objectif est de compléter l'offre de formation dans le domaine des sciences juridiques par une formation également ouverte à des étudiants non juristes.

Pour ce faire, la licence professionnelle *Administration des collectivités territoriales* prépare les étudiants aux concours de recrutement de la fonction publique territoriale et à l'exercice des fonctions de juriste au sein de l'administration locale.

### Organisation

Les enseignements se répartissent de la façon suivante : droit public (quatre unités d'enseignement (UE)) ; techniques d'expression écrite et orale (deux UE) ; projet tuteuré (un UE) ; stage d'une durée minimale de 12 semaines (un UE).

Cette répartition des enseignements ne soulève pas de remarques particulières. On note avec intérêt l'existence d'un enseignement de 15 heures au premier semestre en matière de documentation juridique numérique.

De même les techniques d'expression écrite et orale sont parfaitement en adéquation avec l'objectif de la formation de préparer les étudiants aux concours de la fonction publique territoriale.

Le découpage en UE est clair, avec quatre UE autour de l'environnement juridique, et les activités professionnalisantes attendues d'une licence professionnelle sont présentes.

Un autre point positif est constitué par les enseignements autour des techniques d'expression dont l'objet est en cohérence avec l'objectif de préparation à des épreuves de concours. Un point est plutôt négatif : il y a beaucoup de matières, mais du coup certains volumes horaires sont très faibles (10 heures - 11 heures pour plusieurs cours) et il est difficile de se dire que les étudiants auront une bonne maîtrise des contenus surtout s'ils n'ont jamais fait de droit avant.

#### Positionnement dans l'environnement

Le dossier d'autoévaluation fait état d'une convention de partenariat avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Charente et du soutien d'un laboratoire de l'université (l'institut de droit public).

On ne dispose pas de renseignements précis sur la teneur de la convention de partenariat. Il semblerait, qu'en application de celle-ci, un agent du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Charente présente chaque année aux étudiants les emplois publics locaux.

Par ailleurs, le dossier fait état de la préparation d'une convention de partenariat avec la commune d'Angoulême.

Enfin, cette licence professionnelle est la seule de ce type au niveau régional et intervient en complément des formations dispensées par l'institut de préparation à l'administration générale (IPAG).

L'existence d'une telle licence professionnelle se justifie par le gisement d'emplois que constitue la fonction publique territoriale. La justification additionnelle donnée dans le dossier, à savoir parfaire les connaissances pour une poursuite d'études en master, ne peut en revanche guère être retenue, même si elle ne concerne qu'une minorité d'étudiants, compte tenu de la vocation directement professionnalisante de ce diplôme.

#### Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est clairement présentée au moyen d'une liste nominative. Elle est diversifiée et comprend un professeur des universités (PR), plusieurs maîtres de conférences (MCF) et un professeur agrégé (PRAG) ainsi que neuf professionnels dont deux magistrats administratifs.

Les professionnels assurent pratiquement 50 % du volume horaire des enseignements.

D'autre part, la répartition des enseignements entre les universitaires et les professionnels est cohérente par rapport aux objectifs de la formation, les premiers assurant les enseignements théoriques, les seconds intervenant soit sur les enseignements en lien avec la préparation des concours (techniques d'expression), soit sur les enseignements pratiques.

#### Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs sont relativement faibles, de l'ordre de 16 étudiants par an, et le plus fort contingent est issu de brevets de technicien supérieur (BTS).

Le taux de réussite moyen est de 94,64 %. Il s'agit d'un taux satisfaisant.

L'insertion professionnelle est moins satisfaisante que ce que l'on serait en droit d'attendre. A 30 mois, 66,66 % des diplômés ont un emploi, 19,44 % sont à la recherche d'un emploi et 8,33 % sont en poursuite d'études. Parmi les diplômés ayant trouvé un emploi, 78 % bénéficiaient d'un emploi stable et 22 % étaient en contrat à durée déterminée. 89 % travaillaient dans la fonction publique au sens large et occupaient, pour la plupart, des emplois de catégorie B ou C.

#### Place de la recherche

La place de la recherche est limitée et s'exprime à travers une forte implication des enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique qui assure les enseignements juridiques et dans le soutien apporté par le laboratoire institut de droit public. On doit également relever que la rédaction des projets tuteurés et des rapports de stage est réalisée selon les modalités retenues au niveau des mémoires de master. S'agissant d'une licence professionnelle, il s'agit d'une place suffisante accordée à la recherche.

#### Place de la professionnalisation

La place de la professionnalisation est satisfaisante.

La moitié des enseignements est assurée par des agents des collectivités territoriales.

Chaque année un agent du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Charente présente aux étudiants les métiers relevant de l'emploi public local et des modes d'accès.  
Chaque étudiant doit réaliser un projet tuteuré consistant en l'étude d'une question juridique sous un angle pratique et un stage de trois mois en collectivité.  
Enfin, on doit noter (UE 3) l'apprentissage des techniques d'expression écrite et orale utilisées dans un cadre professionnel.

#### Place des projets et des stages

Il existe une convention type pour les stages.  
La recherche du stage est laissée à la libre initiative de l'étudiant. La mission confiée au stagiaire doit être validée par le directeur de la licence. Le stage doit être effectué dans une collectivité territoriale et dure 12 semaines. Il est effectué au semestre 2.  
Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage soutenu devant un jury composé du tuteur professionnel et d'un enseignant-chercheur.  
L'évaluation porte à la fois sur le rapport et le déroulement de la soutenance.  
A côté du stage, les étudiants ont l'obligation de participer à un projet tuteuré portant sur une question juridique. Il s'agit d'un travail réalisé en équipe par un groupe de deux ou trois étudiants sous la direction d'un enseignant-chercheur. Le projet tuteuré donne lieu à la rédaction d'un document écrit et à une soutenance. Participent à celle-ci le tuteur et un professionnel.  
Ce projet tuteuré oblige les étudiants à travailler en équipe, ce qui est pertinent au regard de la finalité professionnelle du diplôme.  
La place accordée aux projets et aux stages est très satisfaisante.

#### Place de l'international

Aucune place n'est faite à l'international au motif qu'il s'agit d'une licence professionnelle destinée à former de futurs fonctionnaires territoriaux.  
L'absence totale de considération internationale paraît discutable. En effet, les collectivités territoriales sont très largement engagées dans ce que l'on appelle la coopération décentralisée.  
On doit relever un enseignement obligatoire d'une langue au cours des deux semestres.

#### Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

La licence professionnelle s'inscrit dans le prolongement de trois types de parcours d'études : parcours généraliste (deuxième ou troisième année de licence - L2 ou L3) en *Droit* ou en *Administration économique et sociale* (AES), Diplôme universitaire de technologie (DUT) et BTS. Les étudiants issus de la L2 représentent 13,88 % des effectifs, les titulaires d'un DUT 8,33 %, les titulaires d'un BTS 54,16 % et 23,61 % sont issus d'autres formations.  
La sélection des étudiants se fait sur dossier. Cette sélection est réalisée par le directeur de la formation et un enseignant-chercheur qui se fondent principalement sur l'existence de connaissances juridiques de base, la précision du projet professionnel et les résultats universitaires antérieurs. Le recrutement s'effectue principalement auprès d'étudiants titulaires d'un BTS ou d'étudiants issus d'autres formations.  
Or, des prérequis de droit semblent exigés pour intégrer cette formation (institutions administratives, droit constitutionnel, droit administratif, finances publiques). Ces prérequis sont généralement validés par les étudiants au cours des deux premières années de la licence *Droit*. En revanche, il paraît douteux que des étudiants de BTS possèdent de tels prérequis.

#### Modalités d'enseignement et place du numérique

L'université de Poitiers a mis en place les structures nécessaires pour que les enseignants recourent au numérique dans leur enseignement (centre de ressources numériques, environnement ou espace numérique de travail (ENT)).  
Il est à noter l'existence dans la maquette d'un enseignement destiné à fournir aux étudiants les méthodes d'utilisation des données juridiques numériques.  
Il n'en demeure pas moins que l'organisation reste classique autour des cours magistraux et des travaux dirigés. Le poids du numérique est insuffisant car il se limite à 15 heures d'enseignement au premier semestre.

Evaluation des étudiants
<p>L'évaluation des étudiants est réalisée dans des conditions satisfaisantes. Le jury est composé de cinq membres et de trois suppléants choisis parmi les membres de l'équipe pédagogique. S'agissant d'une licence professionnelle, ce jury comprend au moins un quart et au plus la moitié de professionnels du secteur concerné. Ce jury se réunit une fois par an (deux fois en cas de session de rattrapage).</p> <p>La délivrance des crédits européens (ECTS) et du diplôme se font selon des modalités classiques. Le contrôle des connaissances s'effectue au moyen d'épreuves écrites et orales. La présence des épreuves orales est un point positif pour un diplôme dont la finalité est de conduire des étudiants à réussir des concours administratifs. Enfin le projet tuteuré et le stage font l'objet de la rédaction d'un rapport et d'une soutenance.</p> <p>On doit relever la remise aux étudiants en début d'année d'un livret pédagogique dans lequel figure entre autres le règlement d'examen.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Cette formation n'utilise pas le portefeuille d'expériences et de compétences.</p> <p>La façon dont est évaluée l'acquisition de compétences n'est pas réellement explicitée. La liste des compétences est en revanche clairement définie. L'annexe descriptive au diplôme est fournie. Elle est remise systématiquement aux étudiants avec le diplôme.</p>
Suivi des diplômés
<p>L'université assure le suivi de ses diplômés à 6 mois et à 30 mois. On constate que les étudiants diplômés choisissent massivement de s'engager sur le marché du travail. Il s'agit là d'un choix cohérent avec le choix qu'ils avaient fait de suivre une licence professionnelle.</p> <p>On peut regretter l'absence d'un annuaire des anciens qui renseignerait sur les trajectoires professionnelles des diplômés.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Il n'existe pas de Conseil de perfectionnement. On peut regretter une telle absence pour une licence professionnelle.</p> <p>Il existe une procédure d'autoévaluation sous la forme d'un petit-déjeuner en début de chaque semestre qui permet de réunir l'équipe pédagogique pour faire le point sur le semestre qui s'ouvre.</p> <p>L'évaluation des formations par les étudiants est réalisée au niveau de l'établissement à partir d'un questionnaire constitué d'un tronc commun à toutes les formations et de parties spécifiques selon le niveau concerné.</p> <p>Le questionnaire en ligne est envoyé aux étudiants via un message électronique. Les modalités de passation sont au choix de la composante et du responsable de formation (passations encadrées ou libres, planifiées ou non). L'évaluation des enseignements par les étudiants est laissée au libre choix de l'enseignant.</p>

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Une licence professionnelle bien intégrée dans son environnement local.
- Une dimension professionnalisante importante.
- Une équipe pédagogique en phase avec les besoins de la formation.

### Points faibles :

- Absence de Conseil de perfectionnement.
- Recrutement insuffisant au niveau L2 et DUT.
- Insuffisance des enseignements en lien avec le numérique.
- Absence d'un annuaire des anciens.

### Avis global et recommandations :

Cette licence professionnelle a toute sa place dans l'offre de formation juridique et assure des débouchés sur des emplois dans les collectivités territoriales. Dans les recommandations, il convient de mettre en place un vrai Conseil de perfectionnement impliquant équipe pédagogique, professionnels et étudiants, et de constituer un annuaire des anciens. Par ailleurs, il convient d'être vigilant au recrutement des étudiants et promouvoir des actions qui permettent d'attirer des étudiants de L2 ou bien de DUT vers la licence professionnelle. Enfin, il serait utile de renforcer les partenariats avec les acteurs locaux.

# Observations de l'établissement



Poitiers, le 31/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-LP180013613 - licence professionnelle  
« administration des collectivités territoriales ».

Madame, Monsieur,

L'équipe pédagogique de la licence professionnelle « administration des collectivités territoriales », ne souhaite pas formuler d'observations sur le rapport transmis par le HCERES. Les recommandations sont globalement conformes à notre analyse, et la majorité d'entre elles, dans la mesure du possible, seront prises en compte dans la mise en place nouvelle offre de formation.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers  
et par délégation,  
la Vice Présidente  
Virginie Laval